

REUNION DU COMITE DU SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS

DELIBERATION 1

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-sept juillet à neuf heures, le Comité du Syndicat Territoire d'Energie Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

Etaient présents :

MM. Jean-Guy DUPUY, Philippe BARON, Jean-Marie BARTOLINI, Christophe BEGUE, Sébastien BIASIOLO, Bruno BLONDEAU, Michel BURGAN, Eric CADORE, Patrick CAPMARTIN, Christian CARDONA, Didier CAZES, Franck CONDETTE, Cyril COTONAT, Marceau DORBES, Jean DUCLAVE, Philippe DUFOUR, Roland DUPOUTS, David ESQUIRO, Joël GRACIA, Martine LABORDE, Gilles LABROUCHE, Pierre LACOMME, Guy LACOURT, Philippe LALANNE, Sébastien LANSMANT, Jérôme LAUDET, Max LEZIAN, Antoine MENDES, Vincent PAILLART, Cyrille PARRA Anne-Aymone PEYRUSSE, Christiane PIETERS, Marie-José SEYCHAL, Philippe TERRAIL, Véronique THIEUX-LOUIT

Absents et excusés :

MM. Benoît COUDERT, Pierre DELHOSTE, Jérôme GORISSE, Nicolas PERES, Alain POUDES, Paul RANCAN

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Viviane CYRIAQUE : pouvoir à M. Cyril COTONAT
M. Ghislain DE CASTELBAJAC : pouvoir à M. Pierre LACOMME
Mme Marie-Pierre DESBONS : pouvoir à M. Eric CADORE
M. Patrick LASSALLE : pouvoir à M. Jean DUCLAVE
M. Jean-Jacques SAGANSAN : pouvoir à M. Jean-Guy DUPUY

DELEGATION DU COMITE AU PRESIDENT –

Le Président propose au Comité syndical de déléguer pour la durée de son mandat, certaines attributions prévues par l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il est proposé au Comité syndical de déléguer les attributions suivantes :

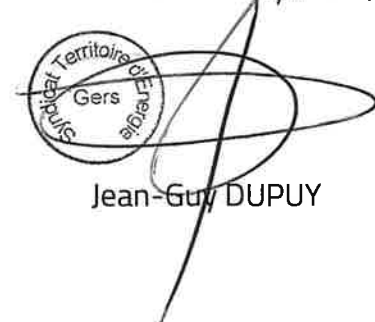
1. D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés syndicales et des biens mis à disposition utilisés par les services ;
2. De procéder, dans la limite de 1 000 000 €, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de charge ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L1618-2 et au a de l'article L2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
3. En matière de commande publique :
 - a. De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, passés selon une procédure adaptée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
 - b. De prendre toute décision concernant les avenants des marchés passés selon une procédure formalisée ;

- c. De prendre les décisions, de rejeter les candidatures, de rejeter les offres irrégulières, inappropriées, inacceptables ou anormalement basses, de déclarer la procédure sans suite ou infructueuse et de choisir les modalités de relance, le cas échéant, pour les marchés passés selon une procédure formalisée ;
4. De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
5. De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
6. De créer, modifier ou supprimer les règles comptables nécessaires au fonctionnement des services du Syndicat ;
7. D'accepter les dons et legs qui ne sont pas grevés ni de conditions ni de charges ;
8. De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 5 000 euros ;
9. De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
10. D'intenter au nom du Syndicat toute action en justice ou de défendre le Syndicat dans les actions intentées contre lui, devant toutes juridictions compétentes et dans le cadre de toute instance (première instance, appel, cassation) ;
11. De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules syndicaux dans la limite de 15 000 euros ;
12. D'autoriser, au nom du Syndicat, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont il est membre ;
13. De demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions, dans le cadre du financement de travaux, d'études, de construction d'ouvrages ou d'infrastructures ;
14. De procéder, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens du Syndicat ;
15. De procéder, au dépôt des demandes d'autorisations de construction d'ouvrage de distribution d'électricité et de gaz conformément au code de l'énergie ;
16. Dépôt et vente de Certificat d'Economie d'Energie à travers la plateforme Emmy aux conditions du marché. Conventionnement avec d'autres collectivités pour déposer en notre nom des Certificats d'Economie d'Energie ;
17. De procéder à la signature des conventions de passage au titre du code de l'énergie pour la construction d'ouvrage de distribution publique d'électricité ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical accepte cette proposition et décide de déléguer les attributions précitées dans la délibération pour la durée du mandat.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président du Syndicat,



Jean-Guy DUPUY

REUNION DU COMITE DU SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS

DELIBERATION 2

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-sept juillet à neuf heures, le Comité du Syndicat Territoire d'Energie Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

Etaient présents :

MM. Jean-Guy DUPUY, Philippe BARON, Jean-Marie BARTOLINI, Christophe BEGUE, Sébastien BIASIOLO, Bruno BLONDEAU, Michel BURGAN, Eric CADORE, Patrick CAPMARTIN, Christian CARDONA, Didier CAZES, Franck CONDETTE, Cyril COTONAT, Marceau DORBES, Jean DUCLAVE, Philippe DUFOUR, Roland DUPOUTS, David ESQUIRO, Joël GRACIA, Martine LABORDE, Gilles LABROUCHE, Pierre LACOMME, Guy LACOURT, Philippe LALANNE, Sébastien LANSMANT, Jérôme LAUDET, Max LEZIAN, Antoine MENDES, Vincent PAILLART, Cyrille PARRA Anne-Aymone PEYRUSSE, Christiane PIETERS, Marie-José SEYCHAL, Philippe TERRAIL, Véronique THIEUX-LOUIT

Absents et excusés :

MM. Benoît COUDERT, Pierre DELHOSTE, Jérôme GORISSE, Nicolas PERES, Alain POUDES, Paul RANCAN

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Viviane CYRIAQUE : pouvoir à M. Cyril COTONAT
M. Ghislain DE CASTELBAJAC : pouvoir à M. Pierre LACOMME
Mme Marie-Pierre DESBONS : pouvoir à M. Eric CADORE
M. Patrick LASSALLE : pouvoir à M. Jean DUCLAVE
M. Jean-Jacques SAGANSAN : pouvoir à M. Jean-Guy DUPUY

ELECTION DES MEMBRES DES COMMISSIONS DU SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIES GERS –

Monsieur le Président propose aux membres du Comité de créer douze commissions.

Les douze commissions actualisées du Syndicat Territoire d'Energie Gers sont les suivantes :

1. PRIX DE L'ENERGIE – AUTOCONSOMMATION
2. ADMINISTRATION – FINANCES
3. CONCESSION ELECTRICITE
4. CONCESSION GAZ
5. ENERGIES RENOUVELABLES, SEM
6. MOBILITE DECARBONEE
7. SOLIDARITE
8. CONTROLE DES CONCESSIONS
9. BATTERIES SUR RESEAU
10. ECONOMIE D'ENERGIES
11. PATRIMOINE
12. METHANISATION

Monsieur le Président propose de fixer à trois au moins le nombre de membres de chaque commission.

Après débat et échanges de vue, la composition des différentes commissions serait la suivante :

COMMISSION	Président du STEG Président de droit de la Commission	Vice-Président du STEG Réfèrent de la Commission	Membres de la Commission
1. PRIX DE L'ENERGIE – AUTOCONSOMMATION	Jean-Guy DUPUY	Philippe BARON	- Cyrille PARRA - Franck CONDETTE - Bruno BLONDEAU
2. ADMINISTRATION – FINANCES	Jean-Guy DUPUY	Jean DUCLAVE	- Anne-Aymone PEYRUSSE - Michel BURGAN - Philippe TERRAIL
3. CONCESSION ELECTRICITE	Jean-Guy DUPUY	Anne-Aymone PEYRUSSE	- Bruno BLONDEAU - Joël GRACIA - Philippe BARON - Pierre LACOMME
4. CONCESSION GAZ	Jean-Guy DUPUY	Pierre LACOMME	- Jean-Marie BARTOLINI
5. ENERGIES RENOUVELABLES, SEM	Jean-Guy DUPUY	Jean-Jacques SAGANSAN	- Eric CADORE - Antoine MENDES - Cyril COTONAT - Ghislain DE CASTELBAJAC - Cyrille PARRA - Franck CONDETTE - Sébastien BIASIOLO - Christophe BEGUE - Philippe TERRAIL - Joël GRACIA - Christian CARDONA
6. MOBILITE DECARBONEE	Jean-Guy DUPUY	Max LEZIAN	- Jean-Marie BARTOLINI - Christophe BEGUE - Pierre LACOMME - Vincent PAILLART - Sébastien LANSMANT
7. SOLIDARITE	Jean-Guy DUPUY	Cyril COTONAT	- Martine LABORDE - Ghislain DE CASTELBAJAC
8. CONTROLE DES CONCESSIONS	Jean-Guy DUPUY	Christiane PIETERS	- Philippe DUFOUR - David ESQUIRO - Sébastien LANSMANT

9. BATTERIES SUR RESEAU	Jean-Guy DUPUY	Marie-Pierre DESBONS	- Philippe BARON - Cyrille PARRA - Roland DUPOUTS - Cyril COTONAT - Pierre LACOMME - Philippe TERRAIL - Antoine MENDES - Sébastien BIASIOLO - Franck CONDETTE - Joël GRACIA
10.ECONOMIE D'ENERGIES	Jean-Guy DUPUY	Michel BURGAN	- Christophe BEGUE - Cyrille PARRA - Bruno BLONDEAU - Franck CONDETTE - Martine LABORDE - Vincent PAILLART
11.PATRIMOINE	Jean-Guy DUPUY	Véronique THIEUX-LOUIT	- Bruno BLONDEAU - Sébastien BIASIOLO - Jean-Marie BARTOLINI - Pierre LACOMME
12.METHANISATION	Jean-Guy DUPUY	Christian CARDONA	- David ESQUIRO - Christiane PIETERS - Roland DUPOUTS - Antoine MENDES - Jean DUCLAVE - Sébastien BIASIOLO - Franck CONDETTE - Didier CAZES - Philippe BARON - Pierre LACOMME

Après en avoir délibéré, le Comité décide d'adopter l'ensemble de ces propositions.

Fait valoir en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président du Syndicat,



Jean-Guy DUPUY

REUNION DU COMITE DU SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS

DELIBERATION 3

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-sept juillet à neuf heures, le Comité du Syndicat Territoire d'Energie Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

Etaient présents :

MM. Jean-Guy DUPUY, Philippe BARON, Jean-Marie BARTOLINI, Christophe BEGUE, Sébastien BIASIOLO, Bruno BLONDEAU, Michel BURGAN, Eric CADORE, Patrick CAPMARTIN, Christian CARDONA, Didier CAZES, Franck CONDETTE, Cyril COTONAT, Marceau DORBES, Jean DUCLAVE, Philippe DUFOUR, Roland DUPOUTS, David ESQUIRO, Joël GRACIA, Martine LABORDE, Gilles LABROUCHE, Pierre LACOMME, Guy LACOURT, Philippe LALANNE, Sébastien LANSMANT, Jérôme LAUDET, Max LEZIAN, Antoine MENDES, Vincent PAILLART, Cyrille PARRA Anne-Aymone PEYRUSSE, Christiane PIETERS, Marie-José SEYCHAL, Philippe TERRAIL, Véronique THIEUX-LOUIT

Absents et excusés :

MM. Benoît COUDERT, Pierre DELHOSTE, Jérôme GORISSE, Nicolas PERES, Alain POUDES, Paul RANCAN

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Viviane CYRIAQUE : pouvoir à M. Cyril COTONAT
M. Ghislain DE CASTELBAJAC : pouvoir à M. Pierre LACOMME
Mme Marie-Pierre DESBONS : pouvoir à M. Eric CADORE
M. Patrick LASSALLE : pouvoir à M. Jean DUCLAVE
M. Jean-Jacques SAGANSAN : pouvoir à M. Jean-Guy DUPUY

INDEMNITE DE FONCTION DU PRESIDENT DU SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIES GERS –

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-12 et R5212-1,

Considérant qu'il appartient au Comité du Syndicat Territoire d'Energie Gers de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonction versées au Président, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget du syndicat ;

Après en avoir délibéré, le Comité du Syndicat Territoire d'Energie Gers décide de fixer, à compter du vendredi 10 juillet 2026, le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Président comme suit :

Considérant que l'indemnité de fonction du Président s'exprime en pourcentage de l'Indice Brut 1027, son taux est fixé à 35,44%.

Fait valoir en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président du Syndicat,



Jean-Guy DUPUY

REUNION DU COMITE DU SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS

DELIBERATION 4

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-sept juillet à neuf heures, le Comité du Syndicat Territoire d'Energie Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

Etaient présents :

MM. Jean-Guy DUPUY, Philippe BARON, Jean-Marie BARTOLINI, Christophe BEGUE, Sébastien BIASIOLO, Bruno BLONDEAU, Michel BURGAN, Eric CADORE, Patrick CAPMARTIN, Christian CARDONA, Didier CAZES, Franck CONDETTE, Cyril COTONAT, Marceau DORBES, Jean DUCLAVE, Philippe DUFOUR, Roland DUPOUTS, David ESQUIRO, Joël GRACIA, Martine LABORDE, Gilles LABROUCHE, Pierre LACOMME, Guy LACOURT, Philippe LALANNE, Sébastien LANSMANT, Jérôme LAUDET, Max LEZIAN, Antoine MENDES, Vincent PAILLART, Cyrille PARRA Anne-Aymone PEYRUSSE, Christiane PIETERS, Marie-José SEYCHAL, Philippe TERRAIL, Véronique THIEUX-LOUIT

Absents et excusés :

MM. Benoît COUDERT, Pierre DELHOSTE, Jérôme GORISSE, Nicolas PERES, Alain POUDES, Paul RANCAN

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Viviane CYRIAQUE : pouvoir à M. Cyril COTONAT
M. Ghislain DE CASTELBAJAC : pouvoir à M. Pierre LACOMME
Mme Marie-Pierre DESBONS : pouvoir à M. Eric CADORE
M. Patrick LASSALLE : pouvoir à M. Jean DUCLAVE
M. Jean-Jacques SAGANSAN : pouvoir à M. Jean-Guy DUPUY

INDEMNITE DE FONCTION DES VICE-PRESIDENTS DU SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS –

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les arrêtés du Président du Syndicat Territoire d'Energie Gers, de ce jour, portant délégations de signature et de fonction aux Vice-Présidents du Syndicat Territoire d'Energie Gers,

Considérant qu'il appartient au Comité du Syndicat Territoire d'Energie Gers de fixer dans les conditions prévues par la loi les indemnités de fonctions versées aux Vice-Présidents, étant entendu que les crédits nécessaires sont prévus au budget du Syndicat.

Il est précisé que l'indemnité des Vice-Présidents s'exprime en pourcentage de l'indemnité du Président.

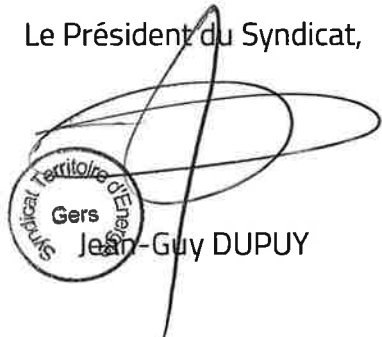
Après en avoir délibéré, le Comité du Syndicat Territoire d'Energie Gers décide de fixer, à compter du vendredi 10 juillet 2026, le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Vice-Président comme suit :

- Monsieur Jean DUCLAVE 65 % de l'indemnité du Président
- Madame Christiane PIETERS 35 % de l'indemnité du Président
- Monsieur Jean-Jacques SAGANSAN 35% de l'indemnité du Président
- Madame Anne-Aymone PEYRUSSE 35 % de l'indemnité du Président
- Monsieur Cyril COTONAT 35 % de l'indemnité du Président

- Madame Véronique THIEUX-LOUIT 35 % de l'indemnité du Président
- Monsieur Philippe BARON 12,5 % de l'indemnité du Président
- Madame Marie-Pierre DESBONS..... 12,5 % de l'indemnité du Président
- Monsieur Pierre LACOMME 35 % de l'indemnité du Président
- Monsieur Michel BURGAN 35 % de l'indemnité du Président
- Monsieur Max LEZIAN 35 % de l'indemnité du Président
- Monsieur Christian CARDONA 12,5 % de l'indemnité du Président

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président du Syndicat,


Syndicat Territoire d'Environnement
Gers
Jean-Guy DUPUY

REUNION DU COMITE DU SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS

DELIBERATION 5

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-sept juillet à neuf heures, le Comité du Syndicat Territoire d'Energie Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

Etaient présents :

MM. Jean-Guy DUPUY, Philippe BARON, Jean-Marie BARTOLINI, Christophe BEGUE, Sébastien BIASIOLO, Bruno BLONDEAU, Michel BURGAN, Eric CADORE, Patrick CAPMARTIN, Christian CARDONA, Didier CAZES, Franck CONDETTE, Cyril COTONAT, Marceau DORBES, Jean DUCLAVE, Philippe DUFOUR, Roland DUPOUTS, David ESQUIRO, Joël GRACIA, Martine LABORDE, Gilles LABROUCHE, Pierre LACOMME, Guy LACOURT, Philippe LALANNE, Sébastien LANSMANT, Jérôme LAUDET, Max LEZIAN, Antoine MENDES, Vincent PAILLART, Cyrille PARRA Anne-Aymone PEYRUSSE, Christiane PIETERS, Marie-José SEYCHAL, Philippe TERRAIL, Véronique THIEUX-LOUIT

Absents et excusés :

MM. Benoît COUDERT, Pierre DELHOSTE, Jérôme GORISSE, Nicolas PERES, Alain POUDES, Paul RANCAN

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Viviane CYRIAQUE : pouvoir à M. Cyril COTONAT
M. Ghislain DE CASTELBAJAC : pouvoir à M. Pierre LACOMME
Mme Marie-Pierre DESBONS : pouvoir à M. Eric CADORE
M. Patrick LASSALLE : pouvoir à M. Jean DUCLAVE
M. Jean-Jacques SAGANSAN : pouvoir à M. Jean-Guy DUPUY

COMMISSION CONSULTATIVE POUR LES SERVICES PUBLICS LOCAUX –

Monsieur le Président expose aux membres du Comité que le CGCT dans son article L1413-1 prévoit que les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale de plus de 50 000 habitants doivent créer une Commission Consultative des Services Publics Locaux pour l'ensemble des services qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public.

La compétence de cette commission se décline en trois pouvoirs :

- Un pouvoir de proposition permettant d'inscrire à l'ordre du jour l'élaboration de toute proposition visant à améliorer le service public,
- Un pouvoir de contrôle par l'examen chaque année du rapport remis par le délégataire,
- Un pouvoir d'émettre un avis sur les projets de délégation.

Le Président du STEG est Président de droit de cette commission. Elle doit comprendre des membres de l'assemblée délibérante, élus à la représentation proportionnelle, et des représentants des associations locales, nommés par l'assemblée délibérante.

Monsieur le Président propose que la CCSPL soit composée de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants de l'assemblée délibérante élus à la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste et de cinq représentants des associations d'usagers locales dont la liste est fournie par la DGCCRF.

Le Comité syndical propose d'élire à la CCSPL les membres du Syndicat Territoire d'Energie Gers suivants :

Membres titulaires :

- Jean-Jacques SAGANSAN
- Marie-Pierre DESBONS
- Cyril COTONAT
- Martine LABORDE
- Philippe TERRAIL

Membres suppléants :

- Franck CONDETTE
- Roland DUPOUTS
- Bruno BLONDEAU
- Marceau DORBES
- Max LEZIAN

Monsieur le Président prend acte de cette proposition.

Le Comité syndical décide d'élire la CCSPL du Syndicat Territoire d'Energie Gers selon la composition suivante :

Membres titulaires :

- Jean-Jacques SAGANSAN
- Marie-Pierre DESBONS
- Cyril COTONAT
- Martine LABORDE
- Philippe TERRAIL

Membres suppléants :

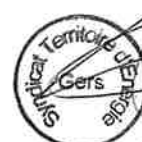
- Franck CONDETTE
- Roland DUPOUTS
- Bruno BLONDEAU
- Marceau DORBES
- Max LEZIAN

Le Comité syndical décide de désigner à la CCSPL les représentants des associations d'usagers suivantes :

- AFOC 32
- CNL 32
- UFC que Choisir
- CLCV
- INDECOSA CGT

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président du Syndicat,



Jean-Guy DUPUY

REUNION DU COMITE DU SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS

DELIBERATION 6

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-sept juillet à neuf heures, le Comité du Syndicat Territoire d'Energie Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

Etaient présents :

MM. Jean-Guy DUPUY, Philippe BARON, Jean-Marie BARTOLINI, Christophe BEGUE, Sébastien BIASIOLO, Bruno BLONDEAU, Michel BURGAN, Eric CADORE, Patrick CAPMARTIN, Christian CARDONA, Didier CAZES, Franck CONDETTE, Cyril COTONAT, Marceau DORBES, Jean DUCLAVE, Philippe DUFOUR, Roland DUPOUTS, David ESQUIRO, Joël GRACIA, Martine LABORDE, Gilles LABROUCHE, Pierre LACOMME, Guy LACOURT, Philippe LALANNE, Sébastien LANSMANT, Jérôme LAUDET, Max LEZIAN, Antoine MENDES, Vincent PAILLART, Cyrille PARRA Anne-Aymone PEYRUSSE, Christiane PIETERS, Marie-José SEYCHAL, Philippe TERRAIL, Véronique THIEUX-LOUIT

Absents et excusés :

MM. Benoît COUDERT, Pierre DELHOSTE, Jérôme GORISSE, Nicolas PERES, Alain POUDES, Paul RANCAN

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Viviane CYRIAQUE : pouvoir à M. Cyril COTONAT
M. Ghislain DE CASTELBAJAC : pouvoir à M. Pierre LACOMME
Mme Marie-Pierre DESBONS : pouvoir à M. Eric CADORE
M. Patrick LASSALLE : pouvoir à M. Jean DUCLAVE
M. Jean-Jacques SAGANSAN : pouvoir à M. Jean-Guy DUPUY

ELECTION DES REPRESENTANTS DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES –

Suite au renouvellement du Comité syndical du Syndicat Territoire d'Energie Gers, Monsieur le Président propose à l'assemblée de désigner une Commission d'Appel d'Offres compétente pour la passation des marchés publics du Syndicat Territoire d'Energie Gers, pour la période 2026-2032.

Conformément aux articles L1414-2 et L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette commission est composée de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le Président du STEG est Président de droit de cette commission.

Le Comité propose d'élire la Commission d'Appel d'Offres du Syndicat Territoire d'Energie Gers selon les principes de la représentation proportionnelle. La composition sera la suivante :

Membres titulaires :

- Cyril COTONAT
- Michel BURGAN
- Pierre LACOMME
- Jean DUCLAVE
- Philippe DUFOUR

Membres suppléants :

- Philippe LALANNE
- Christian CARDONA
- Philippe BARON
- Christiane PIETERS
- Véronique THIEUX-LOUIT

Monsieur le Président prend acte de cette proposition.

Le Comité décide d'élire la Commission d'Appel d'Offres du Syndicat Territoire d'Energie Gers selon la composition suivante :

Membres titulaires :

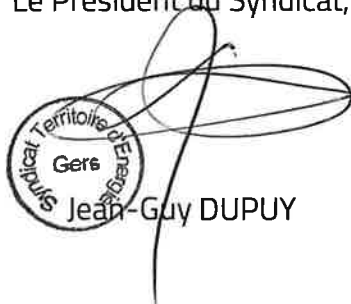
- Cyril COTONAT
- Michel BURGAN
- Pierre LACOMME
- Jean DUCLAVE
- Philippe DUFOUR

Membres suppléants :

- Philippe LALANNE
- Christian CARDONA
- Philippe BARON
- Christiane PIETERS
- Véronique THIEUX-LOUIT

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président du Syndicat,



Jean-Guy DUPUY



REUNION DU COMITE DU SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS

DELIBERATION 8

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-sept juillet à neuf heures, le Comité du Syndicat Territoire d'Energie Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

Etaient présents :

MM. Jean-Guy DUPUY, Philippe BARON, Jean-Marie BARTOLINI, Christophe BEGUE, Sébastien BIASIOLO, Bruno BLONDEAU, Michel BURGAN, Eric CADORE, Patrick CAPMARTIN, Christian CARDONA, Didier CAZES, Franck CONDETTE, Cyril COTONAT, Marceau DORBES, Jean DUCLAVE, Philippe DUFOUR, Roland DUPOUTS, David ESQUIRO, Joël GRACIA, Martine LABORDE, Gilles LABROUCHE, Pierre LACOMME, Guy LACOURT, Philippe LALANNE, Sébastien LANSMANT, Jérôme LAUDET, Max LEZIAN, Antoine MENDES, Vincent PAILLART, Cyrille PARRA Anne-Aymone PEYRUSSE, Christiane PIETERS, Marie-José SEYCHAL, Philippe TERRAIL, Véronique THIEUX-LOUIT

Absents et excusés :

MM. Benoît COUDERT, Pierre DELHOSTE, Jérôme GORISSE, Nicolas PERES, Alain POUDES, Paul RANCAN

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Viviane CYRIAQUE : pouvoir à M. Cyril COTONAT
M. Ghislain DE CASTELBAJAC : pouvoir à M. Pierre LACOMME
Mme Marie-Pierre DESBONS : pouvoir à M. Eric CADORE
M. Patrick LASSALLE : pouvoir à M. Jean DUCLAVE
M. Jean-Jacques SAGANSAN : pouvoir à M. Jean-Guy DUPUY

FRAIS DE DEPLACEMENT ET FRAIS DE MISSION DES REPRESENTANTS DU SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS POUR LE SALON ENERGAÏA DES 9 ET 10 DECEMBRE 2026 –

Monsieur le Président du Territoire d'Energie Gers (TE32) informe que le salon ENERGAÏA se tiendra les 9 et 10 décembre 2026 à Montpellier cette année. Régulièrement, le Syndicat Territoire d'Energie Gers envoie une délégation pour tenir le stand de l'Entente Territoire d'Energie et pour se tenir informé de l'actualité sur les énergies renouvelables et la transition énergétique.

Il est proposé au vote du Comité syndical que le Syndicat Territoire d'Energie Gers (TE32) prenne en charge les frais de déplacement et autres frais de mission des membres qui représenteront TE32 au salon ENERGAÏA.

Après avoir débattu et à l'unanimité des membres présents, le Comité du Syndicat Territoire d'Energie Gers :

- Autorise la prise en charge par le Syndicat Territoire d'Energie Gers des frais de déplacement et autres frais de mission des membres représentants du syndicat qui participeront au Salon ENERGAÏA.
- Décide que la prise en charge des frais de bouche sera effectuée sur la base des dépenses réelles.
- Demande au Président de dresser la liste des participants et de produire un arrêté fixant le nombre, les noms et la qualité des intéressés.

Envoyé en préfecture le 30/07/2026

Reçu en préfecture le 30/07/2026

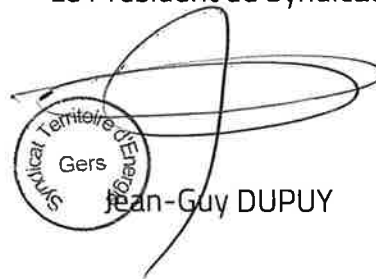
Publié le 30/07/2026

ID : 032-253200075-20260727-2026_07_029-DE



Fait valoir en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président du Syndicat,



Signature of Jean-Guy DUPUY, President of the Syndicat.



Jean-Guy DUPUY

REUNION DU COMITE DU SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS

DELIBERATION 9

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-sept juillet à neuf heures, le Comité du Syndicat Territoire d'Energie Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

Etaient présents :

MM. Jean-Guy DUPUY, Philippe BARON, Jean-Marie BARTOLINI, Christophe BEGUE, Sébastien BIASIOLO, Bruno BLONDEAU, Michel BURGAN, Eric CADORE, Patrick CAPMARTIN, Christian CARDONA, Didier CAZES, Franck CONDETTE, Cyril COTONAT, Marceau DORBES, Jean DUCLAVE, Philippe DUFOUR, Roland DUPOUTS, David ESQUIRO, Joël GRACIA, Martine LABORDE, Gilles LABROUCHE, Pierre LACOMME, Guy LACOURT, Philippe LALANNE, Sébastien LANSMANT, Jérôme LAUDET, Max LEZIAN, Antoine MENDES, Vincent PAILLART, Cyrille PARRA Anne-Aymone PEYRUSSE, Christiane PIETERS, Marie-José SEYCHAL, Philippe TERRAIL, Véronique THIEUX-LOUIT

Absents et excusés :

MM. Benoît COUDERT, Pierre DELHOSTE, Jérôme GORISSE, Nicolas PERES, Alain POUDES, Paul RANCAN

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Viviane CYRIAQUE : pouvoir à M. Cyril COTONAT
M. Ghislain DE CASTELBAJAC : pouvoir à M. Pierre LACOMME
Mme Marie-Pierre DESBONS : pouvoir à M. Eric CADORE
M. Patrick LASSALLE : pouvoir à M. Jean DUCLAVE
M. Jean-Jacques SAGANSAN : pouvoir à M. Jean-Guy DUPUY

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE TE32 AUX ASSEMBLEES GENERALES DE METH'TAPOLE –

VU la délibération du jeudi 11 septembre 2025 intitulée « entrée du syndicat TE32 dans la société « SAS METH'TAPOLE » sur la commune de Sérignac dans le Tarn-et-Garonne »,

VU la délibération du jeudi 13 novembre 2025 intitulée « prise de participation du syndicat TE32 dans la société METH'TAPOLE sur la commune de Sérignac »,

Monsieur le Président rappelle le projet suivant :

La société METH'TAPOLE a pour objet l'exploitation, la production et la commercialisation de biogaz, d'électricité, de digestat et de chaleur par méthanisation en application des dispositions prévues par les articles L311-1 et D311-18 du code rural et de la pêche maritime.

Ce projet mobilise auprès de Territoire d'Energie Gers plusieurs partenaires :

La société dispose d'un capital de 100 020 euros et l'actionnariat de cette société de projet sera le suivant :

Trois associés historiques :

- Monsieur Mark Adrianus, Antonius PIEK
- Monsieur Romain MANET
- Monsieur David TRAININI

D'autres structures :

- La société SOELIA, SEM ENR du Syndicat Départemental d'Energie du Tarn-et-Garonne
- Monsieur Christophe BATTISTELA
- Le Syndicat Territoire d'Energie Gers (TE 32)

Le capital s'élève à cent mille vingt euros (100 020 euros) suivant la répartition suivante :

- Monsieur Mark Adrianus, Antonius PIEK : 2300 actions de 10 euros chacune
- Monsieur Romain MANET : 2300 actions de 10 euros chacune
- Monsieur David TRAININI : 2300 actions de 10 euros chacune

D'autres structures :

- La SAEML SOELIA : 1602 actions de 10 euros chacune
- Le Syndicat Territoire d'Energie Gers (TE 32) : 1000 actions de 10 euros chacune
- Monsieur Christophe BATTISTELA : 500 actions de 10 euros chacune

Les sources de financement sont des capitaux propres de la société, des avances en compte courant (prêts accordés par les actionnaires) et le recours à la dette.

A ce sujet, Monsieur le Président rappelle le contenu du pacte d'associés qui mentionne que le Territoire d'Energie Gers soutiendra financièrement la structure, par apport en compte courant d'associés pour une durée de sept années à hauteur de deux cent mille euros (200 000 euros).

TE 32 s'engage, au terme du remboursement des avances accordées, à se retirer de ladite structure, le groupe majoritaire représentant les trois exploitations agricoles s'engage, de son côté, à racheter les titres.

Il convient, à la suite du renouvellement des instances du Syndicat Territoire d'Energie Gers de désigner le représentant du syndicat aux assemblées générales avec faculté d'accepter toute fonction dans ce cadre. Monsieur le Président rappelle que dans la délibération du 13 novembre 2025, il avait été désigné et sollicite au Comité syndical d'être à nouveau désigné.

Après débat et vote à l'unanimité, le Comité syndical décide :

- De désigner Monsieur Jean-Guy Dupuy pour représenter TE 32 aux assemblées générales avec faculté d'accepter toute fonction dans ce cadre.
- Décide que le représentant de TE32 exercera sa fonction gratuitement.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président du Syndicat,

Jean-Guy DUPUY

REUNION DU COMITE DU SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS

DELIBERATION 10

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-sept juillet à neuf heures, le Comité du Syndicat Territoire d'Energie Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

Etaient présents :

MM. Jean-Guy DUPUY, Philippe BARON, Jean-Marie BARTOLINI, Christophe BEGUE, Sébastien BIASIOLO, Bruno BLONDEAU, Michel BURGAN, Eric CADORE, Patrick CAPMARTIN, Christian CARDONA, Didier CAZES, Franck CONDETTE, Cyril COTONAT, Marceau DORBES, Jean DUCLAVE, Philippe DUFOUR, Roland DUPOUTS, David ESQUIRO, Joël GRACIA, Martine LABORDE, Gilles LABROUCHE, Pierre LACOMME, Guy LACOURT, Philippe LALANNE, Sébastien LANSMANT, Jérôme LAUDET, Max LEZIAN, Antoine MENDES, Vincent PAILLART, Cyrille PARRA Anne-Aymone PEYRUSSE, Christiane PIETERS, Marie-José SEYCHAL, Philippe TERRAIL, Véronique THIEUX-LOUIT

Absents et excusés :

MM. Benoît COUDERT, Pierre DELHOSTE, Jérôme GORISSE, Nicolas PERES, Alain POUDES, Paul RANCAN

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Viviane CYRIAQUE : pouvoir à M. Cyril COTONAT
M. Ghislain DE CASTELBAJAC : pouvoir à M. Pierre LACOMME
Mme Marie-Pierre DESBONS : pouvoir à M. Eric CADORE
M. Patrick LASSALLE : pouvoir à M. Jean DUCLAVE
M. Jean-Jacques SAGANSAN : pouvoir à M. Jean-Guy DUPUY

RENOUVELLEMENT DE REPRESENTANT AU SEIN DE LA SPL AGENCE REGIONALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT OCCITANIE (SPL AREC OCCITANIE) –

Monsieur le Président présente l'objet de la délibération, à savoir le renouvellement d'un représentant au sein de la SPL AREC Occitanie.

- CONSIDERANT que le Syndicat TE32 domicilié 6 Place de l'Ancien Foirail à Auch est actionnaire de la SPL AREC Occitanie et participe, à ce titre, à sa gouvernance conformément aux dispositions statutaires de la société ;
- CONSIDERANT que les collectivités actionnaires de la SPL AREC Occitanie exercent un contrôle analogue à celui qu'elles exercent sur leurs propres services, notamment par l'intermédiaire de leurs représentants siégeant dans les instances de la société ;
- CONSIDERANT que la représentation de TE32 domicilié 6 Place de l'Ancien Foirail à Auch au sein des instances de la SPL AREC Occitanie doit être assurée par des élus ou représentants dûment désignés par l'organe délibérant ;
- CONSIDERANT que le mandat des représentants actuellement désignés doit être renouvelé à la suite des élections de TE32 domicilié 6 Place de l'Ancien Foirail à Auch ;

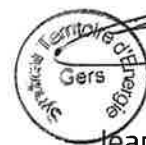
- CONSIDERANT qu'il appartient à l'organe délibérant TE32 domicilié 6 Place de l'Ancien Foirail à Auch de procéder à la désignation de ses nouveaux représentants appelés à siéger au sein des instances de la SPL AREC Occitanie ;
- CONSIDERANT que ces représentants exerceront leur mandat dans le respect des statuts de la société et des dispositions législatives et réglementaires applicables aux sociétés publiques locales ;
- CONSIDERANT que la désignation de ces représentants garantit la continuité de la participation de TE32 domicilié 6 Place de l'Ancien Foirail à Auch à la gouvernance et aux décisions stratégiques de la SPL AREC Occitanie ;

Le Comité syndical , après en avoir délibéré, décide :

- De désigner Monsieur Jean-Jacques SAGANSAN, Vice-Président, pour représenter TE32 domicilié 6 Place de l'Ancien Foirail à Auch auprès du Conseil d'Administration SPL AREC Occitanie, et de l'autoriser à accepter toute fonction dans ce cadre.
- De désigner Monsieur Jean-Jacques SAGANSAN, Vice-Président, pour représenter TE32 domicilié 6 Place de l'Ancien Foirail à Auch auprès de l'Assemblée Spéciale de la SPL AREC Occitanie, et de l'autoriser à accepter toute fonction dans ce cadre.
- De désigner Monsieur Jean-Jacques SAGANSAN, Vice-Président, pour représenter TE32 domicilié 6 Place de l'Ancien Foirail à Auch auprès des Assemblées Générales de la SPL AREC Occitanie, et de l'autoriser à accepter toute fonction dans ce cadre.
- De désigner Monsieur Jean-Jacques SAGANSAN, Vice-Président, pour représenter TE32 domicilié 6 Place de l'Ancien Foirail à Auch auprès du Comité d'Orientation Stratégique de la SPL AREC Occitanie, et de l'autoriser à accepter toute fonction dans ce cadre.
- De doter le Président de TE32 de tous pouvoirs nécessaires à l'effet de cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président du Syndicat,



Jean-Guy DUPUY

REUNION DU COMITE DU SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS

DELIBERATION 11

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-sept juillet à neuf heures, le Comité du Syndicat Territoire d'Energie Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

Etaient présents :

MM. Jean-Guy DUPUY, Philippe BARON, Jean-Marie BARTOLINI, Christophe BEGUE, Sébastien BIASIOLO, Bruno BLONDEAU, Michel BURGAN, Eric CADORE, Patrick CAPMARTIN, Christian CARDONA, Didier CAZES, Franck CONDETTE, Cyril COTONAT, Marceau DORBES, Jean DUCLAVE, Philippe DUFOUR, Roland DUPOUTS, David ESQUIRO, Joël GRACIA, Martine LABORDE, Gilles LABROUCHE, Pierre LACOMME, Guy LACOURT, Philippe LALANNE, Sébastien LANSMANT, Jérôme LAUDET, Max LEZIAN, Antoine MENDES, Vincent PAILLART, Cyrille PARRA Anne-Aymone PEYRUSSE, Christiane PIETERS, Marie-José SEYCHAL, Philippe TERRAIL, Véronique THIEUX-LOUIT

Absents et excusés :

MM. Benoît COUDERT, Pierre DELHOSTE, Jérôme GORISSE, Nicolas PERES, Alain POUDES, Paul RANCAN

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Viviane CYRIAQUE : pouvoir à M. Cyril COTONAT
M. Ghislain DE CASTELBAJAC : pouvoir à M. Pierre LACOMME
Mme Marie-Pierre DESBONS : pouvoir à M. Eric CADORE
M. Patrick LASSALLE : pouvoir à M. Jean DUCLAVE
M. Jean-Jacques SAGANSAN : pouvoir à M. Jean-Guy DUPUY

SOCIETE PUBLIQUE LOCALE AREC OCCITANIE – CREATION DE FILIALE –

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1524-1, L1524-5 et L2121-29,

CONSIDERANT que la SPL AREC développe depuis 2025 une activité d'accompagnement des projets de réseaux de chaleur et de froid, suscitant un intérêt croissant des collectivités actionnaires et se traduisant par plusieurs projets engagés ou en cours d'étude ;

CONSIDERANT que les perspectives de développement de cette activité et la nécessité d'en structurer le portage opérationnel et financier, notamment dans le cadre de montages en tiers-investissement ;

CONSIDERANT l'intérêt de créer une filiale dédiée afin de porter les investissements, sécuriser les risques et accompagner la mise en œuvre des projets pour le compte des actionnaires ;

L'article L1524-5 du CGCT, qui trouve à s'appliquer à la SPL AREC Occitanie en vertu des dispositions de l'article L1531-1 du même code, prévoit à cet égard que « A peine de nullité, toute prise de participation directe d'une société d'économie mixte locale dans le capital d'une autre société fait préalablement l'objet d'un accord exprès des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires disposant d'un siège au conseil d'administration ou au conseil de surveillance en application du premier alinéa. Il en est de même pour la constitution d'un groupement d'intérêt économique par une société d'économie mixte locale, par une société qu'elle contrôle ou par un groupement d'intérêt économique dont elle détient une part du capital ou des droits de vote. »

Monsieur le Président de TE32 demande au Comité syndical de se prononcer favorablement sur la création d'une filiale détenue à 100% par la SPL AREC Occitanie.

Après débat et vote à l'unanimité, le Conseil syndical :

Article 1 : se prononce favorablement sur la création d'une filiale détenue à 100% par la SPL AREC Occitanie dédiée à l'activité de développement, au financement et à la mise en œuvre des projets de réseaux de chaleur et de froid et ce, dans le cadre de son objet social ;

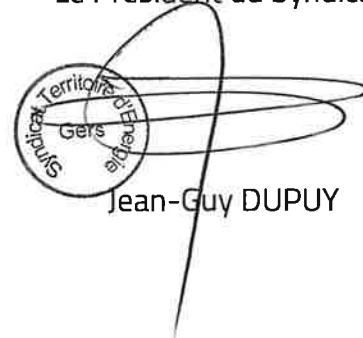
Article 2 : autorise son élu représentant à voter favorablement à la création de cette filiale dans les instances de la SPL AREC Occitanie ;

Article 3 : charge Monsieur le Président de TE32 de faire procéder à l'affichage de la présente délibération, à sa transmission au contrôle de légalité et à son insertion au recueil des actes administratifs de TE32 ;

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son entrée en vigueur. Ce recours devra être enregistré sur l'application Télérecours Citoyens accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président du Syndicat,



Jean-Guy DUPUY

REUNION DU COMITE DU SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS

DELIBERATION 12

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-sept juillet à neuf heures, le Comité du Syndicat Territoire d'Energie Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

Etaient présents :

MM. Jean-Guy DUPUY, Philippe BARON, Jean-Marie BARTOLINI, Christophe BEGUE, Sébastien BIASIOLO, Bruno BLONDEAU, Michel BURGAN, Eric CADORE, Patrick CAPMARTIN, Christian CARDONA, Didier CAZES, Franck CONDETTE, Cyril COTONAT, Marceau DORBES, Jean DUCLAVE, Philippe DUFOUR, Roland DUPOUTS, David ESQUIRO, Joël GRACIA, Martine LABORDE, Gilles LABROUCHE, Pierre LACOMME, Guy LACOURT, Philippe LALANNE, Sébastien LANSMANT, Jérôme LAUDET, Max LEZIAN, Antoine MENDES, Vincent PAILLART, Cyrille PARRA Anne-Aymone PEYRUSSE, Christiane PIETERS, Marie-José SEYCHAL, Philippe TERRAIL, Véronique THIEUX-LOUIT

Absents et excusés :

MM. Benoît COUDERT, Pierre DELHOSTE, Jérôme GORISSE, Nicolas PERES, Alain POUDES, Paul RANCAN

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Viviane CYRIAQUE : pouvoir à M. Cyril COTONAT
M. Ghislain DE CASTELBAJAC : pouvoir à M. Pierre LACOMME
Mme Marie-Pierre DESBONS : pouvoir à M. Eric CADORE
M. Patrick LASSALLE : pouvoir à M. Jean DUCLAVE
M. Jean-Jacques SAGANSAN : pouvoir à M. Jean-Guy DUPUY

RAPPORT ECRIT DE LA SEM ENR 32 –

VU l'article L1524 alinéa 14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président du Syndicat Territoire d'Energie Gers rappelle que l'article L1524-5-14 alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les organes délibérants des Collectivités Territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'Administration des Sociétés d'Economie Mixte.

Ce rapport dont le contenu est précisé par le décret n°2022-1406 du 4 novembre 2022, comporte des informations générales sur la société, des informations financières, le cas échéant consolidées, ainsi que les éléments de rémunération et les avantages en nature de leurs représentants et des mandataires sociaux. Le rapport présenté à notre assemblée comprend ainsi en annexe le rapport de gestion, les comptes et le rapport général du commissaire aux comptes concernant l'année 2024.

L'objectif est d'assurer l'information de notre assemblée, de renforcer le contrôle analogue, de s'assurer que la SEM ENR 32 en conformité avec les actions et les positions engagées par notre collectivité.

En 2025, la SEM ENR 32 :

- A effectué de nombreuses actions de prospection, communication et concertation
- A candidaté à trois Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) :
 1. Celui de la Communauté de Communes Coteaux Arrats Gimone (3CAG) avec Watteos (photovoltaïque au sol sur délaissés routiers)
 2. Celui de la commune de Puycasquier avec Acteam ENR (toitures photovoltaïques)
 3. Celui de la commune de Mirande avec Acteam ENR (toitures photovoltaïques)Elle n'a pas été lauréate des deux premiers, le troisième n'a pas encore été attribué.
- A recruté Madame Elea Canerot, en CDI à temps plein en tant que chargée de projets, à compter du 1^{er} septembre 2025
- A créé des outils de communication (site internet, kakémono, flyers)

Concernant l'avancement des projets 2025 :

- Grappe de projets photovoltaïques en toitures / ombrières / bâtiments neufs

ENR 32 a souhaité pouvoir rapidement accompagner les collectivités à la réalisation de projets photovoltaïques en toitures via du tiers investissement. Un protocole d'accord a été signé le 25 avril 2025 avec Acteam ENR.

Au vu du contexte très contraint et incertain de 2025 concernant la valorisation de l'électricité, il a été très difficile de mettre à jour les propositions faites et d'en faire de nouvelles.

Pour autant, plusieurs réunions ont eu lieu avec des collectivités, des propositions techniques et financières ont été faites avec des hypothèses les plus réalistes possibles. Ces offres (une dizaine) ne suscitent aujourd'hui pas ou peu d'intérêt financier pour les collectivités.

- Projets d'ombrières photovoltaïques avec Ombrières d'Occitanie

Un contrat cadre de collaboration entre ENR 32 et la société HODO (Holding Ombrières d'Occitanie) a été signé le 19 mars 2025.

Comme pour les toitures photovoltaïques, l'année 2025 n'a pas permis de proposer des offres suffisamment intéressantes aux collectivités et autres structures publiques.

Les ombrières sont en service sur les communes de Aubiet, Duran, L'Isle-Jourdain, Laas, Lectoure, Marciac, Montréal, Nougroulet, Ordan-Larroque, Pavie, Preignan, Saint-Clar, Saint-Germé, Valence-sur-Baïse.

A la suite des intempéries (vent/grêle) du 25 juin 2025, plusieurs ombrières construites ou en service ont subi des dégâts conséquents (Pavie, Aubiet, Nougroulet). Toutes les ombrières ont été contrôlées. Les assurances ont été informées et les expertises réalisées pour les prises en charge.

- Grappe de projets photovoltaïques au sol <1MW

ENR 32 et Enercoop ont signé une convention de partenariat pour co-développer une grappe de petits projets photovoltaïques au sol sur des fonciers communaux dégradés de moins d'un ha sur le territoire gersois (28/11/2024).

En 2025, dans ce cadre partenarial, différentes démarches administratives ont été réalisées pour les projets dont les fonciers étaient sécurisés.

Trois déclarations préalables et un permis ont été déposés.

Un projet est en attente de la demande de Proposition Technique et Financière (PTF) d'Enédis.

- Projet photovoltaïque au sol de Fleurance

Ce projet est issu d'un AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) de la commune de Fleurance (ancien site d'enrobage d'environ 1,9 ha, pollué).

Watteos et ENR 32 ont été lauréats. Une société de projet (SPV) est en cours de création (49% ENR 32 / 51% Watteos, avec possibilité de prise de parts pour la collectivité jusqu'à 30%).

En 2025, le développement de ce projet s'est poursuivi.

Le projet est actuellement en phase d'études : l'état initial de l'étude d'impact est finalisé, l'implantation est en cours de validation.

- Projet photovoltaïque au sol de L'Isle-Jourdain

La commune de L'Isle-Jourdain a identifié un site propice à l'implantation d'une centrale photovoltaïque sur les parcelles d'une ancienne décharge communale, dont elle est propriétaire. Elle a souhaité être partie prenante de ce projet avec Enercoop et ENR 32. Une convention tripartite a été signée le 18/07/2024. Une société de projet est en cours de création.

En 2025, le développement de ce projet s'est poursuivi avec la concertation et l'étude d'impact.

Une réunion publique s'est tenue le 20 janvier 2025.

- Projet photovoltaïque au sol de Mirande

Ce projet est issu d'un AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) de la Communauté de Communes Cœur d'Astarac en Gascogne (ancien projet de lotissement d'environ 6,9 ha).

Dev'ENR et ENR 32 ont été lauréats. L'actionnariat de la future société de projet (SPV) envisagée est 49% ENR 32 / 51% Dev'ENR, avec possibilité de prise de parts pour la collectivité. Une convention de partenariat a été signée le 10 avril 2025.

En 2025, le développement de ce projet s'est poursuivi avec la concertation et l'étude d'impact.

- Projet de station BioGNV

La société BioGNV du Confluent (Nature Gaz Avergies) et ENR 32 se sont rapprochées pour envisager la réalisation d'un projet de station BioGNV. Une convention de partenariat a été signée le 12/10/2024. L'installation d'une station BioGNV dans le Gers permettrait de combler le manque d'infrastructures d'avitaillement au gaz dans cette partie du Sud-Ouest.

Le BioGNV est une solution mature de décarbonation du transport lourd et permet une valorisation locale du gaz produit par les méthaniseurs à des coûts compétitifs.

En 2025, ENR 32 poursuit sa recherche de fonciers.

- SPV ENR ADOUR

Concernant la société ENR Adour, Sorégies a été lauréate le 18/03/2021 de l'AMI lancé par l'Institut Adour (Etablissement public territorial de bassin) pour développer des projets de photovoltaïque flottant et hydroélectriques. Une holding a été créée en 2023 (SAS ENR ADOUR, avec 49% Sorégies, 7,5% SEM Enerlandes, 7,5% ENR 64, 7,5% SEM HaPy, 7,5% ENR 32, 7,5% Terra Energies, 7,5% AREC Production, 6% Institution Adour).

L'état initial de l'étude d'impact a été réalisé pour plusieurs projets.

Les contraintes sont nombreuses, à la fois techniques, environnementales, administratives et également d'acceptation.

Sorégies (développeur) se concentre actuellement sur l'avancement du développement d'un projet situé dans le département 64.

En 2025, ENR 32 est rentrée à l'actionnariat (25%) de la société de projet de la troisième grappe (SPV 002) d'Ombrières d'Occitanie.

Le montant de CAPEX (investissement total) de cette grappe s'élève à environ 16 millions d'euros, pou une production électrique annuelle supérieure à 13 GWh.

Il a été proposé cette opération pour un prix total d'acquisition de 585k€ (acquisition de 250 actions, rachat pari passu des CCA rémunérés à 5%, frais divers).

En 2025, ENR 32 a initié la construction de ses outils et de son offre de services.

Un travail de benchmark a été mené autour de l'autoconsommation collective étendue et des personnes morales organisatrices (PMO), avec la rencontre de nombreux acteurs du secteur, mais également de sociétés d'économie mixte.

ENR 32 a développé des outils de préqualification des sites afin d'analyser plus rapidement les nouvelles opportunités et d'évaluer les projets sur les aspects techniques, règlementaires et économiques.

Elle a réalisé des supports de présentation et des outils d'analyse pour accompagner les études de faisabilité ainsi que les projets d'autoconsommation individuelle et collective patrimoniale.

Situation financière :

	2025
Capital social	4 800 000 € (3 816 000 € versés)
Chiffre d'Affaires	0 €
Total produits d'exploitation	4 €
Coûts salariaux (bruts + charges)	98 882 €
Total charges d'exploitation	170 257 €
Résultat d'exploitation	-170 253 €
Total charges	172 138 €
Total produits financiers	90 794 €
Résultat net	-81 341 €
Trésorerie nette	2 603 230 €
Capitaux propres	4 680 197 €
Endettement financier	0 €
Total bilan	4 732 929 €

Le contexte 2025 a été défavorable aux énergies renouvelables :

- Retard pris sur la décarbonation des usages et le développement des solutions de flexibilité
- Hausse du nombre d'heures annuel de prix spot négatifs
- Suppression des tarifs de rachat pour les projets photovoltaïques (toitures / ombrières) compris entre 100 et 500 kW
- Baisse importante sur les tarifs vente totale et surplus des projets photovoltaïques (toitures / ombrières) < 100kW
- Absence d'AO CRE dans l'attente de la publication de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE3), publiée en 2026 avec plus de 2 ans de retard
- Contraintes de plus en plus importantes pour le raccordement électrique de ces projets

Les produits financiers 2026 attendus s'élèvent à environ 100 k€.

Le montant de CCA envisagé pour 2026 s'élève à 750 k€ (un projet de vente de chaleur bois avec des CCA court terme pour avancer CEE / subventions et un projet de photovoltaïque au sol déjà construit).

Des frais de développement externes sont également à prévoir via des CCA pour les SPV à créer (Fleurance, Mirande, L'Isle-Jourdain, Nogaro). Le montant total (à risque) de ces frais à répartir sur 2026-2027 s'élève à plus de 200 k€.

D'autres projets non encore validés par la SEM, pourraient nécessiter des financements en CCA dès 2026.

En 2026, les charges d'exploitation vont augmenter par rapport à 2025 avec 12 mois à temps plein des 2 ingénieurs de la SEM (1 mandataire social et 1 salariée).

S'agissant de la deuxième année après le lancement de la SEM, le résultat net est sans surprise négatif. A cet égard, le plan d'affaires initial prévoyait un résultat net négatif jusqu'en 2029.

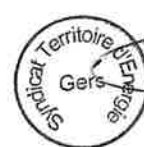
Il est toutefois à noter que la perte reste très limitée, à 81,341€. Le plan d'affaires réactualisé prévoit d'ailleurs désormais un résultat positif dès 2027 étant donné les pertes 2025 limitées et le portefeuille conséquent de projets en cours.

Le Président propose au Comité syndical de prendre acte du rapport établi de la SEM ENR 32 au titre de l'exercice 2025 et demande au Comité syndical de se prononcer favorablement.

Après débat et vote, le Comité syndical se prononce favorablement et prend acte du rapport établi.

Fait valoir en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président du Syndicat,



Jean-Guy DUPUY

REUNION DU COMITE DU SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS

DELIBERATION 13

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-sept juillet à neuf heures, le Comité du Syndicat Territoire d'Energie Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

Etaient présents :

MM. Jean-Guy DUPUY, Philippe BARON, Jean-Marie BARTOLINI, Christophe BEGUE, Sébastien BIASIOLO, Bruno BLONDEAU, Michel BURGAN, Eric CADORE, Patrick CAPMARTIN, Christian CARDONA, Didier CAZES, Franck CONDETTE, Cyril COTONAT, Marceau DORBES, Jean DUCLAVE, Philippe DUFOUR, Roland DUPOUTS, David ESQUIRO, Joël GRACIA, Martine LABORDE, Gilles LABROUCHE, Pierre LACOMME, Guy LACOURT, Philippe LALANNE, Sébastien LANSMANT, Jérôme LAUDET, Max LEZIAN, Antoine MENDES, Vincent PAILLART, Cyrille PARRA Anne-Aymone PEYRUSSE, Christiane PIETERS, Marie-José SEYCHAL, Philippe TERRAIL, Véronique THIEUX-LOUIT

Absents et excusés :

MM. Benoît COUDERT, Pierre DELHOSTE, Jérôme GORISSE, Nicolas PERES, Alain POUDES, Paul RANCAN

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Viviane CYRIAQUE : pouvoir à M. Cyril COTONAT
M. Ghislain DE CASTELBAJAC : pouvoir à M. Pierre LACOMME
Mme Marie-Pierre DESBONS : pouvoir à M. Eric CADORE
M. Patrick LASSALLE : pouvoir à M. Jean DUCLAVE
M. Jean-Jacques SAGANSAN : pouvoir à M. Jean-Guy DUPUY

CONSTITUTION D'UNE SEM : PRISE DE PARTICIPATION DU SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS –

Monsieur le Président du Syndicat Territoire d'Energie Gers rappelle le projet.

La Société d'Economie Mixte (SEM) a principalement pour objet d'intervenir dans le domaine des installations de production, de stockage et de distribution d'énergie issue de sources essentiellement renouvelables, ainsi que dans celui de la gestion, de l'exploitation et de l'entretien de ces installations, de la vente de l'énergie et des produits qui en sont issus, et, enfin dans des actions de promotion des énergies renouvelables et de formation sur celles-ci.

Ce projet mobilise, auprès de Territoire d'Energie Gers, le Département du Gers, la SEM Avergies ainsi que deux établissements financiers : la CDC (Banque des Territoires), et le Crédit Agricole.

Le capital social s'élève à 4 800 000 euros. Le Conseil d'Administration de la SEM est composé de huit administrateurs, parmi lesquels trois postes attribués à Territoire d'Energie Gers. Un Comité Technique doté d'un rôle consultatif réunit un représentant par actionnaire.

Un plan d'affaires de la SEM, qui est actualisé chaque année, porte sur dix-huit opérations dont douze relèvent de sociétés de projet-SPV (ombrière photovoltaïque, photovoltaïque au sol et flottant, station bioGNV) et six sont des projets en propre (photovoltaïque en toiture, plateforme bois énergie et réseau de chaleur. Les sources de financement sont des capitaux propres de la SEM, des avances en compte courant (prêts accordés par les actionnaires) et le recours à des emprunts bancaires.

Cette société, contrôlée par les collectivités territoriales, s'inscrit dans la démarche de transition énergétique qui doit concourir à la réponse à l'urgence climatique. Elle revêt donc un intérêt capital pour notre Syndicat.

Par conséquent, Monsieur le Président propose au Comité syndical de désigner les représentants de TE32 suite au renouvellement des conseils municipaux.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

VU le Code général des Collectivités territoriales, notamment les articles L1521-1, L1522-1, L1522-2, L1524-5,

VU le Code de commerce,

- Désigne :

Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président du Syndicat,

Monsieur Jean DUCLAVE, 1^{er} Vice-Président du Syndicat,

Monsieur Jean-Jacques SAGANSAN, 3^{ème} Vice-Président du Syndicat,

pour représenter le Syndicat au Conseil d'administration de la SEM ENR 32 avec faculté d'accepter toute fonction dans le cadre.

- Décide :

Que ces représentants exerceront leurs fonctions gratuitement.

- Désigne :

Monsieur Jean-Jacques SAGANSAN, en tant que candidat du Syndicat aux fonctions de Président du Conseil d'administration de la SEM ENR 32 et l'autorise à accepter toutes fonctions dans ce cadre, à l'exclusion cependant de celle de directeur général.

- Décide :

Que Monsieur Jean-Jacques SAGANSAN exercera ses fonctions de Président du Conseil d'administration gratuitement, sans préjudice des remboursements de frais exposés dans l'intérêt de la société auquel il aura droit conformément aux règles applicables dans l'entreprise.

- Désigne :

Monsieur Jean-Guy DUPUY comme représentant du Syndicat auprès des Assemblées Générales de la société, et le dote de tous pouvoirs à cet effet.

- Désigne :

Monsieur Jean-Michel WALCKER pour représenter le Syndicat au Comité technique de la SEM ENR 32.

- Dote :

Son Président, pour ce qui le concerne, de tous pouvoirs nécessaires à l'exécution de cette décision.

Fait valoir en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président du Syndicat,



Jean-Guy DUPUY

REUNION DU COMITE DU SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS

DELIBERATION 14

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-sept juillet à neuf heures, le Comité du Syndicat Territoire d'Energie Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

Etaient présents :

MM. Jean-Guy DUPUY, Philippe BARON, Jean-Marie BARTOLINI, Christophe BEGUE, Sébastien BIASIOLO, Bruno BLONDEAU, Michel BURGAN, Eric CADORE, Patrick CAPMARTIN, Christian CARDONA, Didier CAZES, Franck CONDETTE, Cyril COTONAT, Marceau DORBES, Jean DUCLAVE, Philippe DUFOUR, Roland DUPOUTS, David ESQUIRO, Joël GRACIA, Martine LABORDE, Gilles LABROUCHE, Pierre LACOMME, Guy LACOURT, Philippe LALANNE, Sébastien LANSMANT, Jérôme LAUDET, Max LEZIAN, Antoine MENDES, Vincent PAILLART, Cyrille PARRA Anne-Aymone PEYRUSSE, Christiane PIETERS, Marie-José SEYCHAL, Philippe TERRAIL, Véronique THIEUX-LOUIT

Absents et excusés :

MM. Benoît COUDERT, Pierre DELHOSTE, Jérôme GORISSE, Nicolas PERES, Alain POUDES, Paul RANCAN

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Viviane CYRIAQUE : pouvoir à M. Cyril COTONAT
M. Ghislain DE CASTELBAJAC : pouvoir à M. Pierre LACOMME
Mme Marie-Pierre DESBONS : pouvoir à M. Eric CADORE
M. Patrick LASSALLE : pouvoir à M. Jean DUCLAVE
M. Jean-Jacques SAGANSAN : pouvoir à M. Jean-Guy DUPUY

DECISION MODIFICATIVE – IMMOBILISATION DU PATRIMOINE DU SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS –

Monsieur le Président du Syndicat Territoire d'Energie Gers donne lecture du rapport financier du concessionnaire ENEDIS, il s'établit comme suit :

« La valeur des actifs de la concession s'exprime par la valeur brute, par la valeur nette (non amortie) des ouvrages de distribution publique concédés et en service, par le montant des provisions constituées pour leur renouvellement et par la valeur de remplacement. »

Au 31 décembre 2025, ces données sont les suivantes :

TOTAL DES OUVRAGES CONCEDES POUR LA CONCESSION

Total des ouvrages concédés	31/12/2025 (en K€ HT)	TTC (en K€)
Valeur brute comptable	762 774	915 328
Valeur nette comptable	427 967	513 560
Provisions constituées	30 777	36 932
Valeur de remplacement	1 032 086	1 238 503

Les valeurs ci-dessus prennent en compte la totalité des ouvrages de distribution publique :

- Les ouvrages localisés, rattachés à leur commune de localisation, sont pris en compte pour la valeur inscrite dans la comptabilité. Ce sont les réseaux HTA et BT et les postes de distribution publique, les branchements, les comptages et les colonnes montantes.

Le concessionnaire poursuit ses travaux d'amélioration de la localisation des ouvrages. Ces travaux ont notamment permis la mise en place d'un suivi localisé des compteurs Linky, ils ont également conduit à une gestion individualisée des transformateurs HTA/BT qui sont gérés de façon localisée. Ces deux natures d'ouvrage (compteurs et transformateurs) peuvent être temporairement localisées dans des magasins gérés par le concessionnaire.

Ces montants prennent en compte les ouvrages mis en service et retirés dans l'année.

Une réserve est émise par le Comité du STEG sur le calcul des provisions de renouvellement compte tenu de la réestimation de la durée de vie décidée unilatéralement par ENEDIS et dénoncée par le STEG dans une motion votée par le Comité du STEG. Il a donc été, à ce titre, proposé au Comité de rejeter les modes et durées d'amortissement pour les principaux ouvrages du compte rendu annuel, d'autant plus qu'au 1^{er} décembre 2025, ENEDIS a une nouvelle fois allongé unilatéralement la durée d'amortissement des canalisations BT aériennes torsadées et des branchements ; cette durée passe maintenant de cinquante à soixante ans.

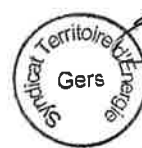
Après en avoir délibéré, le Comité décide :

- D'inscrire en dépense (compte 2411) et en recette (compte 21534) la somme de 915 328 K€ afin de procéder à l'amortissement du patrimoine électrique du Syndicat Territoire d'Energie Gers.
- De rejeter les modes et durées d'amortissement présentés unilatéralement par les services d'ENEDIS dans le compte rendu annuel d'activité.

Le Comité accepte cette proposition.

Fait valoir en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président du Syndicat,



Jean-Guy DUPUY

REUNION DU COMITE DU SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS

DELIBERATION 15.1

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-sept juillet à neuf heures, le Comité du Syndicat Territoire d'Energie Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

Etaient présents :

MM. Jean-Guy DUPUY, Philippe BARON, Jean-Marie BARTOLINI, Christophe BEGUE, Sébastien BIASIOLO, Bruno BLONDEAU, Michel BURGAN, Eric CADORE, Patrick CAPMARTIN, Christian CARDONA, Didier CAZES, Franck CONDETTE, Cyril COTONAT, Marceau DORBES, Jean DUCLAVE, Philippe DUFOUR, Roland DUPOUTS, David ESQUIRO, Joël GRACIA, Martine LABORDE, Gilles LABROUCHE, Pierre LACOMME, Guy LACOURT, Philippe LALANNE, Sébastien LANSMANT, Jérôme LAUDET, Max LEZIAN, Antoine MENDES, Vincent PAILLART, Cyrille PARRA Anne-Aymone PEYRUSSE, Christiane PIETERS, Marie-José SEYCHAL, Philippe TERRAIL, Véronique THIEUX-LOUIT

Absents et excusés :

MM. Benoît COUDERT, Pierre DELHOSTE, Jérôme GORISSE, Nicolas PERES, Alain POUDES, Paul RANCAN

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Viviane CYRIAQUE : pouvoir à M. Cyril COTONAT
M. Ghislain DE CASTELBAJAC : pouvoir à M. Pierre LACOMME
Mme Marie-Pierre DESBONS : pouvoir à M. Eric CADORE
M. Patrick LASSALLE : pouvoir à M. Jean DUCLAVE
M. Jean-Jacques SAGANSAN : pouvoir à M. Jean-Guy DUPUY

PROGRAMME D'ELECTRIFICATION RURALE 2026 FINANCE PAR LES CREDITS DU FONDS D'AMORTISSEMENT DES CHARGES D'ELECTRIFICATION RURALE (FACE) – Tranche Résilience aléas climatique

VU l'article L32.32-2 du Code général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L1111-10 du CGCT ;

VU l'article 34 de la loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003 et les statuts du Syndicat Territoire d'Energie Gers ;

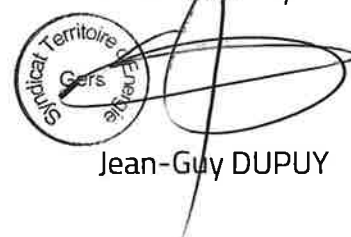
VU la notification de la direction générale de l'énergie et du climat dans le système informatique FACE ;

Après en avoir délibéré, le Comité décide :

- D'adopter le programme d'électrification rurale 2026 financé par les crédits du FACE – Tranche Résilience aléas climatique pour un montant de 781 040 euros HT soit 624 832 euros de dotation FACE autorisée suivant le tableau ci-annexé

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président du Syndicat,



Jean-Guy DUPUY



NOM du Syndicat :

Département :

N°SIREN

n°codique TPG

n°codique receveur

Année de la dotation:

Sous programme :

localisation du projet			Caractéristique du projet (description)	Montant HT	Montant HT maîtrise d'œuvre interne	Montant total HT
Nom de la commune	n° opération (si besoin))	rue/quartier				
Cazeuvene	RES1	Pardelhan	RESILIENCE BT DU P8 PARDEILHAN	17 000,00 €	680,00 €	17 680,00 €
Nougroulet	RES2	La Grange	RESILIENCE BT DU P6 LA GRANGE	59 000,00 €	2 380,00 €	61 380,00 €
Roquebrune	RES3	LaLanne	RESILIENCE BT DU P18 LALANNE	11 000,00 €	440,00 €	11 440,00 €
Ordan Larroque	RES4	Marsan	RESILIENCE BT DU P6 MARSAN	79 000,00 €	3 160,00 €	82 160,00 €
Justlan	RES5	Les Tacholes	RESILIENCE BT DU P5 LES TACHOIRES	34 000,00 €	1 380,00 €	35 380,00 €
Plaisance	RES8	Armagnac	RESILIENCE BT DU P18 ARMAGNAC	15 000,00 €	600,00 €	15 600,00 €
Estang	2026-000524	Peot	RESILIENCE BT DU P7 PEOT	31 000,00 €	1 240,00 €	32 240,00 €
Castelnau d'Auzan Labarrere	DF26/048489	Bourrut	RESILIENCE BT DU P48 BOURRUT	26 000,00 €	1 040,00 €	27 040,00 €
Le Houga	RES7	Cité	RESILIENCE BT DU P9 CITE	33 000,00 €	1 320,00 €	34 320,00 €
Arblade le Haut	RES8	Village	RESILIENCE BT DU P1 MARIE	30 000,00 €	1 200,00 €	31 200,00 €
Biran	DF26/041574	Martin Neuf	RESILIENCE BT du P7 MARTIN NEUF	62 000,00 €	2 480,00 €	64 480,00 €
Mielan	RES9	Dutrey	RESILIENCE BT DU P13 DUTREY	21 000,00 €	840,00 €	21 840,00 €
Brugnens	RES10	Avocat	RESILIENCE BT DU P5 AVOCAT	18 000,00 €	720,00 €	18 720,00 €
Larresingie	RES11	Au Crampe	RESILIENCE BT DU P5 AU CRAMPE	130 000,00 €	5 200,00 €	135 200,00 €
Gavarret sur Aulouste	RES12	Coustetes	RESILIENCE BT DU P8 COUSTETES	54 000,00 €	2 160,00 €	56 160,00 €
Monfort	RES13	Embourret	RESILIENCE BT DU P14 EMBOURRET	40 000,00 €	1 600,00 €	41 600,00 €
Saint Michel	RES14	Barbat	RESILIENCE BT DU P6 BARBAT	37 000,00 €	1 480,00 €	38 480,00 €
Encausse	RES15	Gourgette	RESILIENCE BT DU P7 GOURGETTE	11 000,00 €	440,00 €	11 440,00 €
Castillon Débats	RES16	Bordeneuve	RESILIENCE BT DU P35 BORDENEUVE	43 000,00 €	1 720,00 €	44 720,00 €
				751 000,00 €	30 040,00 €	781 040,00 €
				Taux FACE 80%	624 832,00 €	

REUNION DU COMITE

DU SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS

DELIBERATION 15.2

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-sept juillet à neuf heures, le Comité du Syndicat Territoire d'Energie Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

Etaient présents :

MM. Jean-Guy DUPUY, Philippe BARON, Jean-Marie BARTOLINI, Christophe BEGUE, Sébastien BIASIOLO, Bruno BLONDEAU, Michel BURGAN, Eric CADORE, Patrick CAPMARTIN, Christian CARDONA, Didier CAZES, Franck CONDETTE, Cyril COTONAT, Marceau DORBES, Jean DUCLAVE, Philippe DUFOUR, Roland DUPOUTS, David ESQUIRO, Joël GRACIA, Martine LABORDE, Gilles LABROUCHE, Pierre LACOMME, Guy LACOURT, Philippe LALANNE, Sébastien LANSMANT, Jérôme LAUDET, Max LEZIAN, Antoine MENDES, Vincent PAILLART, Cyrille PARRA Anne-Aymone PEYRUSSE, Christiane PIETERS, Marie-José SEYCHAL, Philippe TERRAIL, Véronique THIEUX-LOUIT

Absents et excusés :

MM. Benoît COUDERT, Pierre DELHOSTE, Jérôme GORISSE, Nicolas PERES, Alain POUDES, Paul RANCAN

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Viviane CYRIAQUE : pouvoir à M. Cyril COTONAT
M. Ghislain DE CASTELBAJAC : pouvoir à M. Pierre LACOMME
Mme Marie-Pierre DESBONS : pouvoir à M. Eric CADORE
M. Patrick LASSALLE : pouvoir à M. Jean DUCLAVE
M. Jean-Jacques SAGANSAN : pouvoir à M. Jean-Guy DUPUY

PROGRAMME D'ELECTRIFICATION RURALE 2026 FINANCÉ PAR LES CREDITS DU FONDS D'AMORTISSEMENT DES CHARGES D'ELECTRIFICATION RURALE (FACE) – Tranche Renforcement –

VU l'article L32.32-2 du Code général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L1111-10 du CGCT ;

VU l'article 34 de la loi n°2003-8 du 3 janvier 2003 et les Statuts du Syndicat Territoire d'Energie Gers ;

VU la notification de la direction générale de l'énergie et du climat dans le système informatique FACE ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide :

- De demander la majoration du programme « Renforcement » par la totalité de la dotation du sous-programme « Extension »
- D'adopter le programme d'électrification rurale 2026 financé par les crédits du FACE – Tranche Renforcement pour un montant de 3 353 000 euros HT soit 2 682 400 euros de dotation FACE autorisée suivant le tableau ci-annexé.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an ci-dessus,

Le Président du Syndicat



Jean-Guy DUPUY

NOM du Syndicat :
Département :
N°SIREN
n°codique TPG
n°codique receveur
Année de la décision :
Sous programme :

Syndicat territoire d'énergie GERS
Gers
253 200 075
032000
032014
2076
AP - Renforcement



localisation du projet			Caractéristique du projet (description)	Montant HT	Montant HT maîtrise d'œuvre interne	Montant total HT
Nom de la commune	n° opération (si besoin))	rue/quartier				
Lupat	25-003490	Rue	Renforcement BT du P21 RUAT	44 000	1 760	45 760
Durau	25-000775	Bazille	Création PSSA	63 600	2 464	66 064
Millemont Labeur	0F26-R050024	Berret	Renforcement BT du P8 Berret	69 300	2 772	72 072
Péguhan	0F26-R050453	Gaudoux	Création PSSA	154 000	6 160	160 160
Fourmiquet	25-003634	Toulouze	Renforcement BT du P7 Teulière	27 500	1 100	28 600
Berren	25-002446	Berren	Renforcement BT des P02 Berren	132 000	5 280	137 280
Barran	25-002572	Bedivue	Renforcement BT du P03 Bedivue	85 000	3 400	88 400
Réane	2076-002017	Village	Renforcement BT du P1 Village	23 200	928	24 128
Mardieu d'Armagnac	2076-007909	Joutin	Renforcement BT du P15 Joutin	117 000	4 680	121 680
Magnan	0F26-R046215	Pepils	Renforcement BT du P7 Pepils	46 000	1 920	47 920
Lupia Vieilles	0F26-R050233	Jean Blanc	Renforcement BT du P8 Jean Blanc	124 000	4 960	128 960
Maupas	0F26-R07427	Galliot	Renforcement BT du P9 Galliot	19 000	760	19 760
Ues d'Armagnac	0F26-R050727	Pehaurie	Création PSSA	137 000	5 480	142 480
Marquastau	0F26-R050657	Ponchot	Renforcement BT du P1 ponchot	36 000	1 440	37 440
Mardieu d'Armagnac	0F26-R050620	Laporte	Renforcement BT du P10 Laporte	54 000	2 160	56 160
Requet	25-002628	Village	Création départ BT sur P1 Village	73 000	2 940	75 940
La Romieu	25-002623	Chimère	Renforcement BT du P19 Crimère de Saint-Corais	21 000	840	21 840
Breznay d'Armagnac	25-003146	Courmet	Renforcement BT du P4 Courmet	42 000	1 680	43 680
Ranoulens	25-003159	Les Laques	Renforcement BT du P11 Les Laques	27 000	1 080	28 080
Courmesan	25-003156	La Plaine	Renforcement BT du P23 La Plaine	33 000	1 320	34 320
Courtesan	25-002621	Maison neuve	Renforcement BT du P5 Maison neuve	80 000	3 200	83 200
Breznay d'Armagnac	25-003515	Promenade	Renforcement BT du P6 Promenade	158 000	6 320	164 320
Pujardou	25-004656	Rouge	Renforcement BT du P5 Rouge	53 000	2 120	55 120
Pujardou	25-002789	Barren	Renforcement BT du P8 Barren	45 000	1 800	46 800
Saint-Erli-Brendet	0F26-R057702	Rouge	Renforcement BT du P3 Rouge	7 000	280	7 280
Tempeussere	25-001873	Leslau	Renforcement BT du P18 Leslau	33 000	1 320	34 320
Sainte-Radegonde	25-002631	Pont de Peyre	Renforcement BT du P14 Pont de Peyre	56 000	2 240	58 240
Saint-Puy	24-20260969 DP	Auron	Renforcement BT du P10 Auron	64 000	2 560	66 560
Sainte-Radegonde	0F26-R08015	Galliot	Renforcement BT du P13 Galliot	15 000	600	15 600

REUNION DU COMITE**DU SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS****DELIBERATION 15.3**

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-sept juillet à neuf heures, le Comité du Syndicat Territoire d'Energie Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

Etaient présents :

MM. Jean-Guy DUPUY, Philippe BARON, Jean-Marie BARTOLINI, Christophe BEGUE, Sébastien BIASIOLO, Bruno BLONDEAU, Michel BURGAN, Eric CADORE, Patrick CAPMARTIN, Christian CARDONA, Didier CAZES, Franck CONDETTE, Cyril COTONAT, Marceau DORBES, Jean DUCLAVE, Philippe DUFOUR, Roland DUPOUTS, David ESQUIRO, Joël GRACIA, Martine LABORDE, Gilles LABROUCHE, Pierre LACOMME, Guy LACOURT, Philippe LALANNE, Sébastien LANSMANT, Jérôme LAUDET, Max LEZIAN, Antoine MENDES, Vincent PAILLART, Cyrille PARRA Anne-Aymone PEYRUSSE, Christiane PIETERS, Marie-José SEYCHAL, Philippe TERRAIL, Véronique THIEUX-LOUIT

Absents et excusés :

MM. Benoît COUDERT, Pierre DELHOSTE, Jérôme GORISSE, Nicolas PERES, Alain POUDES, Paul RANCAN

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Viviane CYRIAQUE : pouvoir à M. Cyril COTONAT
M. Ghislain DE CASTELBAJAC : pouvoir à M. Pierre LACOMME
Mme Marie-Pierre DESBONS : pouvoir à M. Eric CADORE
M. Patrick LASSALLE : pouvoir à M. Jean DUCLAVE
M. Jean-Jacques SAGANSAN : pouvoir à M. Jean-Guy DUPUY

PROGRAMME D'ELECTRIFICATION RURALE 2026 FINANCÉ PAR LES CREDITS DU FONDS D'AMORTISSEMENT DES CHARGES D'ELECTRIFICATION RURALE (FACE) – Tranche Sécurisation –

VU l'article L32.32-2 du Code général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L1111-10 du CGCT ;

VU l'article 34 de la loi n°2003-8 du 3 janvier 2003 et les Statuts du Syndicat Territoire d'Energie Gers ;

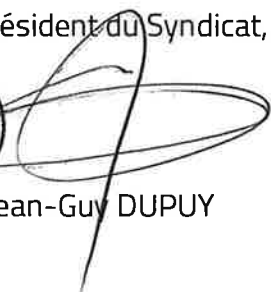
VU la notification de la direction générale de l'énergie et du climat dans le système informatique FACE ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide :

- D'adopter le programme d'électrification rurale 2026 financé par les crédits du FACE – Tranche Sécurisation pour un montant de 2 393 500 euros HT soit 1 914 800 euros de dotation FACE autorisée suivant le tableau ci-annexé.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président du Syndicat,



Jean-Guy DUPUY

NOM du Syndicat :	Syndicat Territoire d'énergie Gers
Département :	Gers
N°SIREN	253 200 075
n°codique TPG	032000
n°codique receveur	032014
Année de la dotation:	2026
Sous programme :	SN Sécurisation

localisation du projet			Caractéristique du projet (description)	Montant HT	Montant HT maîtrise d'œuvre Interne	Montant total HT
Nom de la commune	n° opération	rue/quartier				
Lupiac	25 - 007502	La Pleche	Sécurisation BT du P7 La pleche	20 000	800	20 800
Lupiac	25 - 007603	Gignan	Sécurisation BT du P29 Gignan	45 000	1 800	46 800
Margouet Meymes	25 - 007496	Pelane	Sécurisation BT du P10 Pelane	30 000	1 200	31 200
Castelnauvet	26 - 001397	Destieu	Sécurisation BT du P3 destieu	35 000	1 400	36 400
Duran	25 - 003495	Arrivets	Sécurisation BT du P12 Arrivets	10 000	400	10 400
Prechac	25 - 006456	En Raillet	Sécurisation BT du P9 en Raillet	33 000	1 320	34 320
Pavie	DF26/052180	En Carrere	Sécurisation BT du P44 En Carrere	19 000	760	19 760
Pessan	DF26/051611	Lahorge	Sécurisation BT du P10 Lahorge	95 000	3 800	98 800
Le Brouilh Monbert	25 - 007369	Soules	Sécurisation BT du P3 Soules	40 000	1 600	41 600
Durban	DF26/051073	Montagne	Sécurisation BT du P15 Montagne	40 000	1 600	41 600
Loubadat	DF26/051222	Bordeneuve	Sécurisation BT du P7 Bordeneuve	33 000	1 320	34 320
Saint Griede	26 - 001443	La cave	Sécurisation BT du P3 La Cave	45 000	1 800	46 800
Magnan	26 - 000427	Couraux	Sécurisation BT du P10 Couraux	25 000	1 000	26 000
Perchede	25 - 006150	Pesquidoux	Sécurisation BT du P2 Pesquidoux	73 000	2 920	75 920
Panjas	25 - 002054	Plante	Sécurisation BT du P8 Plante	75 000	3 000	78 000
Réans	24 - 2D9UFMG92B	Château	Sécurisation BT du P17 Château de Réans	35 000	1 400	36 400
Estang	26 - 000527	Guillemans	Sécurisation BT du P14 Guillemans	15 000	600	15 600
Monclar d'Armagnac	26 - 000531	Semence	Sécurisation BT du P5 Semence	16 000	640	16 640
La Romieu	25 - 007493	Madirac	Sécurisation BT du P5 Madirac	42 000	1 680	43 680
Beraut	DF26/051094	Clot	Sécurisation BT du P8 Clot	55 000	2 200	57 200
Lannepax	25 - 006943	Laffargue	Sécurisation BT du P25 Laffargue	13 000	520	13 520
Montreal	25 - 005660	Bartha	Sécurisation BT du p26 Bartha	72 000	2 880	74 880
Castelnau d'Auzan Labarrere	DF26/048516	Au Couso	Sécurisation BT du P17 Au couso	26 000	1 040	27 040
Aubiet	DF26/047963	En Petere	Sécurisation BT du P5 En Petere	19 000	760	19 760
Aubiet	DF26/047962	Embarguere	Sécurisation BT du P24 Embarguere	19 000	760	19 760
Monferran saves	25 - 005106	Les Berdottes	Sécurisation BT du P27 Les Berdottes	33 000	1 320	34 320
Monferran saves	25 - 006947	Hameau de garbic	Sécurisation BT du P38 Hameau de garbic	55 000	2 200	57 200
Juliles	24 - 2EIDLWXMQB	Lacomme	Sécurisation BT du P5 Lacomme	20 000	800	20 800
Aubiet	DF26/009773	La Grange Neuve	Sécurisation BT du P13 La grange Neuve	10 000	400	10 400
Castillon saves	25 - 007368	La Goutte	Sécurisation BT du P10 La goutte	22 442	898	23 340
Pergain taillac	25 - 007928	Condomeses	Sécurisation BT du P22 Condomeses	26 000	1 040	27 040
Saint Puy	26 - 000461	La Tombe	Sécurisation BT du P25 La Tombe	44 000	1 760	45 760
Pieux	DF26/052176	La Bourdette	Sécurisation BT du P8 La Bourdette	44 000	1 760	45 760
La sauvetat	26 - 000463	Martin	Sécurisation BT du P6 Martin	46 000	1 840	47 840
Saint Martin de Goyne	25 - 005330	Riviere	Sécurisation BT du P9 Riviere	24 000	960	24 960
Pieux	25 - 005323	Castillon	Sécurisation BT du P10 castillon	23 000	920	23 920

Saint Puy	26 - 000460	Janicot	Sécurisation BT du P5 Janicot	21 000	840	21 840
Saint Puy	26 - 000459	Peyrouau	Sécurisation BT du P4 Peyrouau	13 000	520	13 520
Beccas	24 - 2DXXH4NNPD	Carrere	Sécurisation BT du P2 Champoulet et P4 Carrere	30 000	1 200	31 200
Semboues	24 - 2DEGOW7U43	Lalannes	Sécurisation BT du P4 Lalannes	31 000	1 240	32 240
Louslignes	24 - 2DEFQTAW43	Camps	Sécurisation BT du P2 Camps	16 000	640	16 640
Bezues bajon	25 - 007346	Monferran	Sécurisation BT du P9 Monferran	43 000	1 720	44 720
Chelan	DF26/047974	Salleneuve	Sécurisation BT du P3 salleneuve	36 000	1 440	37 440
Clermont Pouyguilles	DF26/048510	Clapier	Sécurisation BT du P14 Clapier	23 000	920	23 920
Saint Georges	D326/113188	Le Barthas	Sécurisation BT du P7 Le Barthas	15 000	600	15 600
Mauvezin	D326/143552	CEG	Sécurisation BT du P16 CEG	19 000	760	19 760
Saint Bres	D326/112872	Grillon	Sécurisation BT du P1 grillon	19 000	760	19 760
Sarrant	24 - 2DE43JTT43	Plaisance	Sécurisation BT du P20 Plaisance	39 000	1 560	40 560
Pessoulens	24 - 2DD1TIG043	En Menjot	Sécurisation BT du P12 En Menjot	20 000	800	20 800
Touget	25 - 007490	Embon	Sécurisation BT du P9 Embon	15 000	600	15 600
Monbrun	26 - 002374	Lahitte	Sécurisation BT du P14 Lahitte	53 000	2 120	55 120
Berdoues	DF26/050972	Larche	Sécurisation BT du P1 Larche	69 000	2 760	71 760
Berdoues	DF26/050993	Roubillan	Sécurisation BT du P15 roubillan	26 000	1 040	27 040
Saint Martin	25 - 2HU1K7FAJ9	Guignole	Sécurisation BT du P4 guignole	15 000	600	15 600
Saint Martin	25 - 2HU0T8283P	En Douet	Sécurisation BT du P10 En Douet	15 000	600	15 600
Montesquiou	24 - 2DCZ6CFTQF	Plays	Sécurisation BT du P4 Plays	29 000	1 160	30 160
Montesquiou	DF26/050793	Lalanne	Sécurisation BT du P9 lalanne	34 000	1 360	35 360
Corneillan	DF26/050936	Perraut	Sécurisation BT du P2 Perraut	15 000	600	15 600
Corneillan	25 - 003149	Coumis	Sécurisation BT du P8 Coumis	11 000	440	11 440
Riscle	DF26/050923	Coucüt	Sécurisation BT du P24 Coucut	17 000	680	17 680
Gaujan	25 - 000919	Moulin	Sécurisation BT du P1 gaujan	53 000	2 120	55 120
Villefranche d'Astarac	25 - 00S496	Maquis	Sécurisation BT du P12 Lasseube	27 000	1 080	28 080
Saramon	25 - 2H7J5IC0YE	Labarthe	Sécurisation BT du P22 Labarthe	61 000	2 440	63 440
Seysses saves	DF26/048029	Lasserre	Sécurisation BT du P6 Lasserre	15 000	600	15 600
Monblanc	DF26/048022	Endardet	Sécurisation BT du P12 Endardet	14 000	560	14 560
Samatan	DF26/051169	Darde	Sécurisation BT du P26 Darde	14 000	560	14 560
Samatan	25 - 002119	Lapeyre	Sécurisation BT du P52 Lapeyre	18 000	720	18 720
Tournan	25 - 002123	Route de Simorre	Sécurisation BT du P31 Route de Simorre	12 000	480	12 480
Beaumont	DF26/041559	Ourlens	Sécurisation BT du P2 Ourlens	35 000	1 400	36 400
Saint Orens Pouy Petit	25 - 007206	Garrot	Sécurisation BT du P7 Garrot	15 000	600	15 600
Tudelle	DF26/049865	Moulin	Sécurisation BT du P2 Moulin	17 000	680	17 680
Caillavet	DF26/048166	Peyrosse	Sécurisation BT du P17 Peyrosse	15 000	600	15 600
Biran	DF26/047921	Bordeneuve	Sécurisation BT du P12 Bordeneuve	21 000	840	21 840
Bonas	DF26/051086	Nord village	Sécurisation BT du P1 Bonas	22 000	880	22 880
Peyrusse vieille	DF26/050920	Longas	Sécurisation BT du P5 Longas	23 000	920	23 920
Peyrusse vieille	DF26/050914	Duransan	Sécurisation BT du P3 Duransan	21 000	840	21 840
Castillon Débats	25 - 00S073	Sarrau	Sécurisation BT du P23 Sarrau	17 000	680	17 680
			TOTAL	2 390		2 390

1 914 800

Montant des travaux éligibles à reprendre dans le SI-FACE

80,00000000%

Taux global de subvention sollicité à reprendre dans le SI-FACE

1 914 8

REUNION DU COMITE DU SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS

DELIBERATION 15.4

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-sept juillet à neuf heures, le Comité du Syndicat Territoire d'Energie Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

Etaient présents :

MM. Jean-Guy DUPUY, Philippe BARON, Jean-Marie BARTOLINI, Christophe BEGUE, Sébastien BIASIOLO, Bruno BLONDEAU, Michel BURGAN, Eric CADORE, Patrick CAPMARTIN, Christian CARDONA, Didier CAZES, Franck CONDETTE, Cyril COTONAT, Marceau DORBES, Jean DUCLAVE, Philippe DUFOUR, Roland DUPOUTS, David ESQUIRO, Joël GRACIA, Martine LABORDE, Gilles LABROUCHE, Pierre LACOMME, Guy LACOURT, Philippe LALANNE, Sébastien LANSMANT, Jérôme LAUDET, Max LEZIAN, Antoine MENDES, Vincent PAILLART, Cyrille PARRA Anne-Aymone PEYRUSSE, Christiane PIETERS, Marie-José SEYCHAL, Philippe TERRAIL, Véronique THIEUX-LOUIT

Absents et excusés :

MM. Benoît COUDERT, Pierre DELHOSTE, Jérôme GORISSE, Nicolas PERES, Alain POUDES, Paul RANCAN

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Viviane CYRIAQUE : pouvoir à M. Cyril COTONAT
M. Ghislain DE CASTELBAJAC : pouvoir à M. Pierre LACOMME
Mme Marie-Pierre DESBONS : pouvoir à M. Eric CADORE
M. Patrick LASSALLE : pouvoir à M. Jean DUCLAVE
M. Jean-Jacques SAGANSAN : pouvoir à M. Jean-Guy DUPUY

PROGRAMME D'ELECTRIFICATION RURALE 2026 FINANCÉ PAR LES CREDITS DU FONDS D'AMORTISSEMENT DES CHARGES D'ELECTRIFICATION RURALE (FACE) – Tranche Enfouissement –

VU l'article L32.32-2 du Code général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L1111-10 du CGCT ;

VU l'article 34 de la loi n°2003-8 du 3 janvier 2003 et les Statuts du Syndicat Territoire d'Energie Gers ;

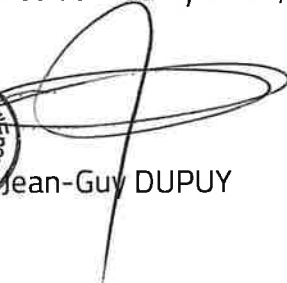
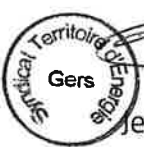
VU la notification de la direction générale de l'énergie et du climat dans le système informatique FACE ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide :

- D'adopter le programme d'électrification rurale 2026 financé par les crédits du FACE – Tranche Enfouissement pour un montant de 936 250 euros HT soit 749 000 euros de dotation FACE autorisée suivant le tableau ci-annexé.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président du Syndicat,



Jean-Guy DUPUY

PREVISION 2026 2027 Tranche C

Communes	N° Affaire	Désignation du Projet	Adresse	2026 Montant HT	prévisionnel indicatif 2027 Montant HT
BEZUES-BAJON	Attente	Dissimulation BT + SA	Village		110 000,00 €
ESCLASSAN-LABASTIDE	Attente	Dissimulation BT	Village		65 000,00 €
GAZAPOUY	Attente	Dissimulation BT	Village		80 000,00 €
LOMBEZ	RAC 25 008139	Dépose pure	Longa P31 En Berdet	5 000,00 €	
MARAVAT	RAC 25 004895	Dissimulation BT	Village	58 000,00 €	
MARCIAC	Attente	Dissimulation BT	Route de Tillac		60 000,00 €
MASSEUBE	Attente	Dissimulation BT	Village		39 000,00 €
MAUVEZIN	Attente	Dissimulation BT	Abords C.E.S	9 000,00 €	
MONFORT	Attente	Dissimulation BT	Village	52 000,00 €	
MONTESQUIOU	Attente	Dissimulation BT	Est village	75 000,00 €	
NOILHAN	Attente	Dissimulation BT	Village	43 250,00 €	
ORNEZAN	Attente	Dissimulation BT	Village	45 000,00 €	
PANASSAC	Attente	Dissimulation BT	Village		105 000,00 €
ROQUEFORT	Attente	Dissimulation BT	Village	67 000,00 €	
SAINT-AVIT FRANDAT	Attente	Dissimulation BT	Village		67 000,00 €
SAINTE-CHRISTIE	Attente	Dissimulation BT	Village		90 000,00 €
SAINTE-DODE	Attente	Dissimulation BT	Village		90 000,00 €
SAINTE-MERE	Attente	Dissimulation BT	Au Plapé	55 000,00 €	
SAINTE-MERE	Attente	Dissimulation BT	Village	65 000,00 €	
SAINT-MARTIN DE GOYNES	RAC 25 005002	Dissimulation BT	Village bas.	118 000,00 €	
SAINT-ORENS	Attente	Dissimulation BT	Village entrée	65 000,00 €	
SAINT-OST	Attente	Dissimulation BT	Village		112 000,00 €
SAMATAN	RAC 25 007461	Dissimulation BT	Abords college	75 000,00 €	
SANSAN	RAC 25 006966	Dissimulation BT	Site paléolitique	78 000,00 €	
TOURNECOUPE	Attente	Dissimulation BT	Village	126 000,00 €	
TOTAUX				936 250,00 €	818 000,00 €

Envoyé en préfecture le 30/07/2026

Reçu en préfecture le 30/07/2026

Publié le 30/07/2026

ID : 032-253200075-20260727-2026_07_039-DE

